

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 2 (1857)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Compagnie de guides n° 6* (Neuchâtel), capitaine Sandoz :

Le 31 janvier, de Zurich à Lenzbourg ;

1<sup>er</sup> février, à Rothrist ;

2 » à Seeberg ;

3 » à Berne ,

4 » à Aarberg ;

5 » à Neuchâtel.

---

Il y a très peu de malades, quelques éclopés et enrhumés, mais aucune maladie grave. Il est mort le 23, à Baden, un soldat du bataillon n° 53 (Valais), par suite d'une petite vérole qui n'a pu donner le tour. Il n'y aura pas le 2 p. ‰ de malades. La conduite des troupes est en général bonne.

---

Le tribunal de la 3<sup>me</sup> brigade s'est réuni à Zurich le 27 pour juger un soldat du bataillon n° 23 (Neuchâtel), manquant depuis l'étape de Soleure. Ce soldat a été condamné par contumace à un an d'emprisonnement.

---

Il a été reçu à l'état-major de la 1<sup>re</sup> division un grand nombre de ballots de vêtements envoyés par des comités de dames de Genève, de Neuchâtel, de Vevey, de Lausanne, etc., ainsi que des cigares. Ces divers objets ont été en partie remis à leurs adresses, en partie répartis entre les corps. Il en résulte que presque tous les hommes de la 1<sup>re</sup> division sont maintenant garnis de cache-nez et de mitaines, et que les sacs seront plus pesants pour le retour qu'ils ne l'étaient au départ.

---

Dans sa séance du 12 janvier 1857, le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

M. *Demartin*, Gédéon, à Ollon, second sous-lieutenant de grenadiers n° 1 de réserve du 2<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Amiguet*, Vincent, à Aigle, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 2<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Favre*, Alexandre, à Château-d'Œx, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 2<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Greyloz*, Eugène, à Ollon, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 2<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Bartré*, Marc-Auguste, à Aubonne, second sous-lieutenant de grenadiers n° 2 de réserve du 4<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Eternod*, Henri, à La Sarraz, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 7<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Rubattel*, Charles, à Villarzel, second sous-lieutenant de sapeurs du génie n° 1.

Du 12 courant: M. *Loude*, Alfred-Jules, à Vevey, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 1<sup>er</sup> arrondissement. — M. *Chappuis*, Pierre-David-Gabriel, à Chexbres, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 3<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Delisle*, Jean-Samuel, à Lausanne, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 5 de réserve du 3<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Hoffer*, Jean-Pierre, à Donatyre, capitaine de mousquetaires n° 3 de réserve du 8<sup>me</sup> arrondissement.

Du 17 courant: M. *Liausun*, Henri-Louis-François, à Vevey, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du premier arrondissement.

Du 24 courant: M. *Bonzon*, Charles-Louis, à Cossonay, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 7<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Cloux*, Louis-David, à l'Isle, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 7<sup>me</sup> arrondissement. — M. *Falquier*, Jules-Edouard, à Montreux, premier sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite du premier arrondissement.